

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 juin 2013  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-huitième année**

**Lettres identiques datées du 14 juin 2013, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil**  
**de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim**  
**de la Mission permanente d'observation de l'État**  
**de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer qu'Israël continue d'entraver les efforts visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de favoriser la détérioration de la situation en poursuivant sans relâche des politiques illégales et destructrices à l'encontre du peuple palestinien et sur l'ensemble du territoire palestinien. À cet égard, la campagne de colonisation illégitime par laquelle Israël, la Puissance occupante, continue de créer des faits accomplis par la force sur le territoire de l'État de Palestine, y compris de Jérusalem-Est, avec l'intention délibérée d'y modifier les conditions démographiques et physiques sur le terrain afin de préjuger le règlement définitif du conflit, a de graves conséquences.

Cette campagne illégale (colonisation, construction d'un mur, confiscations de terres, démolitions de maisons, déplacement de civils palestiniens, exploitation des ressources naturelles, laxisme complice évident à l'égard des actes d'anarchie et de terreur des colons israéliens installés illégalement) se poursuit sans relâche, alors même que la communauté internationale se mobilise pour trouver une solution pacifique. En agissant ainsi, Israël continue de multiplier les obstacles, matériels notamment, à la reprise des négociations directes de paix.

En effet, si l'État d'Israël se proclame prêt à reprendre les négociations « à tout moment », c'est à une condition, à savoir qu'il puisse poursuivre simultanément ses activités d'implantation de colonies sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en violation du droit international et en contradiction totale avec les objectifs des négociations. Au-delà de toutes les manipulations et déformations, il faut rappeler ici que ces objectifs sont d'instaurer une paix et une sécurité durables sur la base de la solution des deux États en mettant définitivement fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et en réglant



toutes les questions relatives au statut définitif, notamment en trouvant une solution juste au problème des réfugiés palestiniens reposant sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Or, rien de ce que fait Israël n'est conforme à ces objectifs, qui auraient dû être réalisés depuis longtemps, ni favorable à la création des conditions nécessaires à leur réalisation.

À cet égard, j'appelle votre attention sur un rapport établi récemment par Peace Now, organisation israélienne surveillant les activités de colonisation, qui révèle que le nombre de constructions dans les implantations israéliennes a connu au premier trimestre 2013 une augmentation alarmante de plus de 350 % par rapport à la même période en 2012. À lui seul, ce fait est révélateur des intentions véritables d'Israël vis-à-vis du processus de paix en général et des droits des Palestiniens en particulier, notamment de leur droit à l'autodétermination et à la liberté. Au lieu de mettre un terme à 46 années d'occupation militaire, Israël renforce sans vergogne son contrôle sur le territoire et sa domination sur le peuple palestinien.

Des informations récentes montrent que le Gouvernement israélien poursuit la mise en œuvre des projets de construction de centaines de logements supplémentaires dans les colonies de peuplement. Ainsi, le 5 juin, la Cour suprême d'Israël a décidé d'autoriser la construction de 700 logements dans la colonie de peuplement illégal d'« Alei Zahav ». Le 6 juin, il a été révélé que des plans avaient été approuvés concernant la construction d'un nouvel échangeur d'autoroute visant à relier les colonies illégales de Jérusalem-Est occupée à la colonie illégale de « Ma'ale Adumim » au centre du Territoire. Situé dans la zone dite « E1 », cet échangeur faciliterait le projet israélien de coloniser cette région. Enfin, le 12 juin, il a été fait état de deux projets de construction, l'un de 538 logements dans la colonie de peuplement illégal d'« Itamar », une colonie isolée à proximité de Nablus dont la taille serait ainsi multipliée par cinq, et l'autre de 550 logements dans la colonie de peuplement illégal de « Bruchin », qui n'était au départ qu'un « avant-poste ».

Les propos provocateurs tenus par les hauts responsables israéliens ne font qu'aggraver la situation. Le Vice-Ministre de la défense a ainsi déclaré récemment dans les médias qu'il n'y aurait jamais d'État palestinien et proposé la Jordanie comme solution de rechange. Nous condamnons et rejetons toutes les provocations de ce genre, notamment celles que commettent quotidiennement les colons extrémistes israéliens, ainsi que les actes illégaux qui contredisent l'attachement déclaré d'Israël à la solution des deux États, révélant au contraire la nature et les intentions véritables de son gouvernement actuel, et qui compromettent les efforts sérieux que font le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, et les partenaires régionaux et internationaux en faveur de la paix.

À l'opposé, l'attachement des hauts responsables palestiniens à une paix juste, durable et globale, permettant aux États de Palestine et d'Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières du 4 juin 1967 ne fait aucun doute. Aussi, exhortons-nous à nouveau la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, à agir de toute urgence pour faire respecter le droit, protéger les droits du peuple palestinien et sauver les derniers espoirs de paix.

La communauté internationale doit rejeter avec fermeté les prétextes fallacieux et injurieux d'Israël et exiger résolument qu'il mette un terme à toutes les pratiques israéliennes illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La campagne d'implantation doit notamment cesser, car elle hypothèque gravement

la viabilité de la solution des deux États et anéantit tout espoir de reprise de négociations de paix authentiques en vue de résoudre ce conflit tragique. Rester passif face aux activités de colonisation, quelle qu'en soit la forme, revient à cautionner la violation du droit international et la destruction de la solution des deux États, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les perspectives de paix palestino-israélienne ainsi que pour la région et notre monde.

La présente lettre fait suite aux 467 autres lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 31 mai 2013 (A/ES-10/595-S/2013/328), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Feda **Abdelhady-Nasser**

---